



CONFEDERATION
DES SYNDICATS MEDICAUX FRANCAIS



79 rue Tocqueville, 75017 PARIS

Le 24 août 2010

Pourquoi les ophtalmologistes doivent voter pour les listes C.S.M.F ?

Où en est-on ?

Les ophtalmologistes connaissent une situation démographique très tendue qui les a conduit à des pratiques pionnières en matière de coopération professionnelle et de transfert de tâches avec d'autres professionnels dans le but de faciliter l'accès aux soins des patients.

Aujourd'hui, la loi Bachelot se donne pour objectif d'imposer des transferts de tâches, et au besoin de créer de nouveaux métiers sous qualifiés dans le seul but de réaliser des économies sur le dos des médecins en confiant à d'autres leurs missions médicales. Au final, il ne leur restera plus que les tâches administratives !

A ce jour, une proposition de loi a été présentée au sénat le 2/06/2010, qui demande la reconnaissance de l'optométrie en France. C'est inacceptable !!

Au passage, la loi Bachelot fait éclater la profession en deux parties : puisqu'une partie des ophtalmologistes, ceux qui opèrent se retrouveront dans le collège des spécialistes exerçant en plateaux techniques AOC tandis que les autres, ayant une activité dominée par les consultations, se retrouveront dans le 3^{ème} collège des spécialistes médicaux ! Les ophtalmologistes ne veulent en aucun cas se diviser (comme certaines spécialités l'ont, malheureusement, fait).

L'ophtalmologiste est faite de trois composantes indissociables : l'optique, l'acte médical et l'acte chirurgical.

Le gouvernement qui s'est engagé dans une logique de maîtrise comptable, saura tirer profit de cette balkanisation des ophtalmologistes pour mettre en œuvre ses mesures d'économies inédites sur certains actes d'ophtalmologie comme la chirurgie de la cataracte.

Ce que la CSMF propose

Imposer la revalorisation légitime des honoraires

- > bientôt 4 ans de blocage des honoraires imposés par le gouvernement avec la complicité de syndicats croupions, alors que des accords sont signés, ce n'est pas acceptable !
- > Les baisses d'honoraires imposées sur certaines spécialités se répètent, parfois avec la bénédiction de certaines organisations. Il n'est pas tolérable que nos honoraires deviennent un variable d'ajustement des dépenses de la sécurité sociale !
- > La perspective de réduction des dépenses maladie pour les prochaines années, avec, en prime, un mécanisme automatique de régulation pire que le plan Juppé est une provocation !
- > La promesse de revalorisations renvoyées en 2012 pour cause de présidentielles est insupportable !
- > Il est nécessaire de concevoir une nouvelle organisation des soins visuels. Ne laissons pas faire ceux qui, attirés par le chant des sirènes, invoquent, pour aboutir, des solutions ineptes qui mettent en danger nos patients et l'avenir de la profession !

La CSMF ne signera pas de nouvelle convention sans les moyens nécessaires.

La CSMF exige la suppression du mécanisme pervers qui permet au gouvernement de repousser l'application sine die des revalorisations signées. Tout accord signé devra être appliqué aux échéances prévues.

La CSMF propose

- > la prise en compte du coût de la pratique dans la CCAM technique et la revalorisation annuelle du point travail,
- > **la mise en place de la dernière étape de la CCAM technique, sans acte perdant et, en particulier, le maintien de la hiérarchisation de la cataracte,**
- > une nouvelle rémunération des consultations identique pour tous. Le C et le CS sont dépassés, il faut les remplacer par une lettre clé (CM) utilisable par tous les praticiens avec plusieurs niveaux pour en rémunérer plus justement le contenu, la durée et la difficulté.
- > l'introduction, en complément du paiement à l'acte d'une rémunération diversifiée, notamment des forfaits pour aider le médecin, entre autres, à déléguer à du personnel spécifique le poids des tâches administratives.
- > de prendre en compte la situation financière inacceptable des spécialités cliniques à travers un forfait du coût de la pratique favorisant leur regroupement et une meilleure lisibilité (plateaux cliniques, maisons des spécialistes).

Dr. Jean François REY,
Président de l'U.M.E.S.P.E./CSMF

Dr. Alain GOURCUFF,
Représentant du SNOF
au Comité Directeur de l'U.M.E.S.P.E./C.S.M.F

Si vous voulez dire STOP au massacre de la médecine spécialisée ne laissez pas passer cette occasion d'exprimer votre ras-le-bol ! Le gouvernement doit en tenir compte ! Trop c'est trop !

VOTEZ UTILE, VOTEZ CSMF !

Toutes les informations sur les élections aux URPS et les prises de positions de la CSMF sur : www.elections.csmf.org